



Département de la Marne

Commune de LOIVRE

51220

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEUX, Maire.

Membres en exercice : 13	<b>Présents</b> : MM Claudine ROUSSEUX (Maire) – Alain HARBULOT (Adjoint) – Maria KUENTZ (Adjoint) - Christophe PIERRE (Adjoint) – Patricia BENMIMOUN – Gladys CAMIAT - Jean-Michel DEBAILLEUX – Thérèse FRANCISCO – Stéphanie LALINNE - Muriel MORA - Pascal PRUDHOMME – Ludovic VIE
Présents : 12	
Votants : 12	
Date de convocation : 4 novembre 2022	<b>Absents</b> : Régis RANDONNEIX

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations

---

#### **DE n°39/2022 – Modification du nombre d'adjoint au Maire**

Madame la Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L2122-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Madame la Maire fait part au conseil municipal que Madame Valérie VERCAEMPT, par courrier du 14 octobre 2022 adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Reims, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal.

Suite à cette démission, le Conseil Municipal a deux possibilités :

- Supprimer le poste d'adjoint (article L21-22-2 du CGCT) ;
- Remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à 4 le nombre de postes d'adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14/2020 du 26 mai 2020 portant fixation du nombre d'adjoint à 4,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 24 octobre 2022 par Monsieur le Sous-Préfet par courrier du 14 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (11 voix pour et 1 abstention),  
1 abstention : Pascal PRUD'HOMME

- SUPPRIME le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;
- FIXE à 3 le nombre d'adjoint au Maire pour la commune de Loivre.

### **DE n°40/2022 – Réorganisation des commissions municipales**

Suite à la démission du 4<sup>ème</sup> adjoint et de Madame Céline BETHERY, conseillère municipale, il est nécessaire de réorganiser les différentes commissions communales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- FIXE la composition des commissions communales comme suit :

COMMISSION	Responsable	Membres
<b>Appel d'Offres</b>	Présidente : C. ROUSSEAU Vice-Présidente : M. KUENTZ	<u>Titulaires</u> : Alain HARBULOT Pascal PRUD'HOMME Régis RANDONNEIX <u>Suppléants</u> : Christophe PIERRE Ludovic VIE Jean-Michel DEBAILLEUX
<b>Bâtiments communaux</b>	Présidente : C. ROUSSEAU Vice-Président : C. PIERRE	Alain HARBULOT Régis RANDONNEIX Ludovic VIE Thérèse FRANCISCO
<b>Budget - Finances</b>	Présidente : C. ROUSSEAU Vice-Présidente : M. KUENTZ	Alain HARBULOT Pascal PRUD'HOMME
<b>Cérémonies, manifestations</b>	Présidente : C. ROUSSEAU	Christophe PIERRE Alain HARBULOT Muriel MORA Gladys CAMIAT Patricia BENMIMOUN
<b>Cimetière</b>	Présidente : C. ROUSSEAU Vice-Président : A. HARBULOT	<u>Logiciel</u> : Maria KUENTZ
<b>Communication</b>	Présidente : C. ROUSSEAU Vice-Présidente : Maria KUENTZ	Christophe PIERRE Stéphanie LALINNE
<b>Environnement – Fleurissement - Développement durable</b>	Présidente : C. ROUSSEAU Vice-Présidente : Maria KUENTZ	Christophe PIERRE Muriel MORA Stéphanie LALINNE Pascal PRUD'HOMME Thérèse FRANCISCO
<b>Jeunesse et Sports</b>	Présidente : C. ROUSSEAU Vice-Président : A. HARBULOT	Muriel MORA Stéphanie LALINNE Patricia BENMIMOUN Gladys CAMIAT
<b>Liste électorale Commission de contrôle</b>		Muriel MORA
<b>Personnel</b>	Présidente : C. ROUSSEAU Vice-Présidente : A. HARBULOT	Régis RANDONNEIX

<b>Relation avec les associations</b>	Présidente : C. ROUSSEAUX Vice-Présidente : M. KUENTZ	Patricia BENMIMOUN Gladys CAMIAT
<b>Sécurité</b>	Présidente : C. ROUSSEAUX Vice-Président : C. PIERRE	Alain HARBULOT Jean-Michel DEBAILLEUX Thérèse FRANCISCO
<b>Service à la population</b>	Présidente : C. ROUSSEAUX	Ludovic VIE
<b>Urbanisme</b>	Présidente : C. ROUSSEAUX Vice-Président : C. PIERRE	Alain HARBULOT Maria KUENTZ Régis RANDONNEIX Ludovic VIE Pascal PRUD'HOMME Jean-Michel DEBAILLEUX
<b>Voirie</b>	Présidente : C. ROUSSEAUX Vice-Président : A. HARBULOT	Régis RANDONNEIX Patricia BENMIMOUN Ludovic VIE
<b>Salle des fêtes</b>		Christophe PIERRE Patricia BENMIMOUN
<b>Ecoles (Représente la commune)</b>		Gladys CAMIAT

### **Demande de subvention 2022 de l'association Familles Rurales**

Les élus souhaitent différer leur décision en attendant d'avoir davantage d'informations sur le séjour organisé, notamment sur son aspect « social ».

Point reporté à un ordre du jour ultérieur.

### **DE n°41/2022 – Demande de subvention 2022 de M. Corentin COIRNOT**

Madame le Maire rapporte aux élus la demande de subvention d'un jeune de LOIVRE, à savoir Corentin COIRNOT, qui vient d'obtenir sa qualification en Equipe de FRANCE pour la Coupe du Monde de FOOTGOLF aux Etats-Unis en Mai/Juin 2023 à Orlando.

Les frais de déplacement doivent être supportés par chaque joueur (environ 4 000 €) et Corentin COIRNOT, en plus de la création d'une cagnotte en ligne, souhaite obtenir une subvention communale.

Madame le Maire, après une rencontre avec Corentin COIRNOT, propose au Conseil de lui verser une subvention de 500 € pour participer au financement de son déplacement.

Après discussion, les élus souhaiteraient également fournir à M. COIRNOT des polos avec le logo de la commune de Loivre ; Thérèse FRANCISCO doit se renseigner sur ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention à M. Corentin COIRNOT de 500 € pour l'année 2022 ;
- **DIT** que cette subvention s'inscrit dans l'enveloppe de 15 000 € votée lors du budget.

## DE n°42/2022 – Décision modificative n°1 du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°22/2022 en date du 12 avril 2022 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la ville,

Vu l'avis favorable de la Commission Budget- Finances en date du 4 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les écritures budgétaires ci-dessous et modifie le budget en conséquence :

Fonctionnement					
Article	Objet	BP 2022	Augmentation	Diminution	BP + DM1
011	Charges à caractère général			<b>26 911,54 €</b>	
615228	Autres bâtiments	391 688,88 €		26 911,54 €	364 777,34 €
012	Charges de personnel et frais assimilés		<b>25 000,00 €</b>		
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	2 848,00 €		2 848,00 €
6413	Personnel non titulaire	59 500,00 €	15 000,00 €		74 500,00 €
6415	Indemnité inflation	0,00 €	600,00 €		600,00 €
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c.	2 500,00 €	1 500,00 €		4 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 500,00 €	2 374,00 €		9 874,00 €
6456	Versement au f.n.c. du splément familial	0,00 €	178,00 €		178,00 €
6474	Versement aux autres œuvres sociales	4 500,00 €	2 500,00 €		7 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		<b>411,54 €</b>		
6521	Déficit des budgets annexes	0,00 €	411,54 €		411,54 €
67	Charges exceptionnelles		<b>1 500,00 €</b>		
6713	Secours et dots	0,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €
			26 911,54 €	26 911,54 €	

Investissement					
Opération	Objet	BP 2022	Augmentation	Diminution	BP + DM1
OPNI	Art 202	0,00 €	2 118,00 €		2 118,00 €
32	Terrain de football	14 700,00 €	16 000,20 €	12 372,89 €	18 327,31 €
34	Réfection du chemin du Gué Baudet	54 000,00 €	4 000,00 €		58 000,00 €
33	Création parking rue Gabriel Perard	27 000,00 €	28 244,40 €		55 244,40 €
35	Installation d'un terrain de basket x3	15 000,00 €	2 371,39 €		17 371,39 €
30	Les Fontaines	726 264,00 €		40 361,10 €	685 902,90 €
			52 733,99 €	52 733,99 €	

## **DE n°43/2022 – Signature d'un nouveau bail avec la société TDF relative à la location du terrain pour l'antenne**

Madame le Maire s'est entretenue avec la société TDF, titulaire d'une convention depuis 2004 pour l'implantation d'une antenne sur un terrain appartenant au domaine privé de la commune.

Ce dernier souhaite pérenniser les bonnes relations entretenues avec la commune en proposant :

- 1) La signature d'un nouveau bail avec les caractéristiques suivantes :
  - Augmentation du loyer avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : de 4452 € annuel à 6000 € ; le loyer suivra ensuite les évolutions de l'indice de la construction INSEE ;
  - Durée de 20 ans ;
  - Clause de confidentialité et clause de préférence en cas de vente du terrain.
- 2) L'achat du terrain au prix de 160 000 € net vendeur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la signature d'un nouveau bail avec la société TDF.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou pièce y afférent.

## **DE n°44/2022 – Rapport d'activité 2021 Communauté Urbaine du Grand Reims**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présentée par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2021 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

## **Eclairage public**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la précédente décision transmise au Grand Reims pour éteindre l'éclairage sur le village de 22h à 5h.

Concernant les illuminations de Noël, il a été décidé de conserver les sapins et décorations à l'entrée du village ainsi qu'au champ vert. Il n'y aura pas d'installations dans les rues comme les autres années. Une information aux administrés sera faite (installation le 30 novembre et démontage le 11 janvier).

Muriel MORA alerte sur les lumières du PROXIMARCHE qui restent allumées pendant les heures de fermeture. Un e-mail sera envoyé à M. Trochain en ce sens.

## **Evolution du PLU**

Comme déjà exposé au Conseil, Madame le Maire a sollicité la CUGR afin de faire évoluer le PLU de Loivre pour:

- changer la morphologie des zones IAU et IAUE et à inverser leurs emplacements ;

- modifier la liste des activités autorisées en zone UC pour les silos (permettre éventuellement l'implantation d'une aire de camping-cars).

#### Extrait PLU :



#### Extrait projet :



Il a été répondu qu'avant toute modification, il conviendra dans un premier lieu de mettre le PLU en compatibilité avec le SCoT. Pour cela, la DOT demande à réduire les zones constructibles à 2,37 ha.

Madame le Maire explique au Conseil qu'afin de conserver la possibilité de faire de nouveaux projets tout en faisant un effort dans le sens de la conformité au SCoT, il est proposé de réduire les zones en extension à une surface de 1,2 ha maximum.

### **Assurance santé communale**

Madame le Maire propose aux élus la signature d'une offre promotionnelle « Assurance santé pour votre commune » avec la société AXA pour la proposition de contrats d'assurance complémentaire santé aux habitants de la commune.

Les élus souhaitent avoir davantage d'information avant toute prise de décision.

Ce point est reporté à un ordre du jour ultérieur.

### **Informations du maire :**

\* Studio 511 souhaite proposer de la danse urbaine sur la commune et a sollicité la commune pour obtenir un créneau. Question de faire payer quelque chose à l'association qui vient de l'extérieur de la commune. Les élus sont d'accord pour proposer un créneau au studio 511, afin de diversifier l'offre d'activités sur la commune, mais souhaite faire payer la location de la salle.

→ Une délibération pour créer un tarif devra être prise.

Un essai peut être accordé pour la fin de l'année ; le temps de s'accorder sur le tarif de la location et de voir si l'association pérennise son action sur la commune.

\* Le Téléthon est prévu le 3 décembre : les feuilles d'inscription seront distribuées la semaine prochaine.

\* Le Noël des agents (+ membres du Conseil Municipal) est prévu le vendredi 16 décembre à 11h30.

\* La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mardi 13 décembre à 18H.

\* Madame le Maire fait part au Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner enregistrées du 17/06/2022 au 09/11/2022

## Questions diverses :

### Thérèse FRANCISCO :

\* Aire de jeux pour enfants : certaines structures sont abîmées et doivent être mises en sécurité. Un projet de remplacement et de diversification des aires de jeux sera mis au budget l'année prochaine.

**Gladys CAMIAT** fait remonter au Conseil le fait que les jeunes âgés de 10-11 ans l'ont interpellé concernant le manque de propositions d'activités pour leur tranche d'âge.

### Muriel MORA :

\* Incivilité des gens lors des sorties d'école ; les voitures sont mal garées et les portières restent ouvertes, entravant le passage.

Madame le Maire explique qu'elle a déjà prévenu la gendarmerie qui s'est déplacée. Une demande pourra être renouvelée auprès de la gendarmerie.

### Maria KUENTZ :

\* A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, des changements vont intervenir concernant le tri sélectif. Le Grand Reims propose d'animer des réunions publiques en ce sens. Les élus souhaiteraient qu'une réunion soit organisée sur la commune ou avec les communes voisines. Une information sur les changements sera déjà effectuée sur le site internet et Panneau Pocket, ainsi que par la distribution de livrets dans les boîtes aux lettres.

\* Le journal de Loivre va être distribué dans les prochains jours. Elle rappelle que tous les élus peuvent proposer des articles, ce n'est pas que le choix de la commission.

\* Congrès départemental des maires samedi 12 novembre 2022 : Madame le Maire et Maria KUENTZ ont participé à des tables rondes sur les thématiques énergie et eau/biodiversité.

- Énergie : il est prévu des possibles coupures d'électricité pendant l'hiver. Les communes seront informées à J-3 par sms et la commune devra relayer l'information auprès de la population. Coupure de 2h max par tronçon. Site internet dédié : <https://www.monecowatt.fr/> pour consulter les consommations et éviter les coupures.
- Eau/biodiversité : des actions faites sur la commune de Val-de-Vesle peuvent intéresser la commune (notamment aménagement de marais). Une rencontre est prévue avec l'Agence de l'eau pour voir ce qui peut être fait.

\* Réunion fin octobre pour préparation Fête de la Nature 2023 : invitation à la réunion du groupe « Loivre en transition » et présentation du projet de la commune en matière de développement durable. Un retour du comité est attendu au plus tard le 20 novembre sur les propositions faites.

Pascal PRUDHOMME souhaite qu'un point soit fait avant les réunions entre élus lorsque des extérieurs sont présents.

Propositions d'animations pour la Fête de la Nature :

- ✓ Création mangeoires et nichoirs
- ✓ Atelier hôtel à insectes
- ✓ Découverte des oiseaux présents sur la commune : présence d'un ornithologue
- ✓ Réalisation d'abri à hérissons

### Pascal PRUDHOMME :

\* Réunion des élus du 5 octobre : il n'y a pas eu de retour sur le compte-rendu envoyé aux élus.

\* Pétition de la rue Schuman pour le passage en zone 30 : Alain HARBULOT explique qu'un retour va être fait aux riverains pour expliquer que la voirie est actuellement privée et que la commune ne peut donc pas modifier les règles de circulation.

\* Il souhaite qu'une explication du rôle des secrétaires de mairie soit fait au prochain Conseil Municipal.

**Christophe PIERRE :**

\* Travaux à la gendarmerie : début des travaux concernant toiture et sous bassement ce jour.

\* Une invitation sera envoyée la semaine prochaine pour réunir la commission urbanisme.

\* Des propositions de dates vont être envoyées pour une réunion sur le devenir du Silo.

**Ludovic VIE :**

\* Il déplore le fait que le Proximarché et la poste soient fermés le mercredi qui est le jour des enfants.

Gladys CAMIAT demande également si les horaires pourraient changer (ouverture après-midi ou soir).

\* Rue de Verdun : des plots blancs ont été installés et cela ne permet pas le passage des véhicules agricoles. Il faudrait proposer un test avec une chicane pour ne pas rétrécir la chaussée.

**Stéphanie LALINNE :**

\* Un projet est en cours pour remplacer les pancartes avec les photos des anciennes rues. Des devis sont en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10